

## CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 10 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni dans la salle de convivialité afin de suivre l'avis du 8 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste LETERRIER

### **1. Approbation du compte-rendu du 20 août 2020**

Le compte-rendu de la séance du 20 août 2020 est approuvé à l'unanimité des membres.

### **2. Ecole : présentation de l'avant-projet**

Lors du conseil du mois d'août, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour valider l'avant-projet sommaire du projet d'un nouveau bâtiment scolaire pour un montant prévisionnel de 300 000 €.

Monsieur Métivier se charge de présenter aux membres du conseil l'avant-projet définitif. Ce projet, à la demande du conseil municipal, a évolué et se chiffre désormais à un montant de 366 863 €. L'objectif de livraison est septembre 2021.

Le nouveau bâtiment se compose d' :

- Une salle de 59,70 m<sup>2</sup>
- Une salle de 60,30 m<sup>2</sup>
- Un local de préparation de 17,40 m<sup>2</sup>
- Un hall de 26,80 m<sup>2</sup> comprenant une partie sanitaire.

Monsieur le maire remercie monsieur Métivier de sa présentation claire et complète et propose au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet définitif,
- D'autoriser le dépôt de permis de construire,
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avant-projet définitif,
- D'autoriser le dépôt de permis de construire,
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises

### **3. Ecole : acquisition jeux**

En raison de la crise sanitaire et ses conséquences sur le nettoyage des objets, le conseil lors de la séance du 16 juillet avait décidé de ne retenir que les meubles pour la classe des Grandes Sections et de reporter sa décision pour les jouets après l'aménagement de la classe et l'évolution de la crise. Une nouvelle demande a été formulée par la directrice.

Madame PARIS présente un devis de la société Bureau Ouest pour l'acquisition de divers jouets pour un montant HT de 403,33 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de la société Bureau Ouest pour un montant HT de 403,33 €.

### **4. CNAS : désignation d'un délégué**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents CNRACL. Suite aux nouvelles élections il est nécessaire d'élire un nouveau délégué pour le mandat 2020/2026.

Madame Patricia DUPONT se porte candidate.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne madame Patricia DUPONT délégué CNAS pour les élus et madame Marie-Line LAHOUGUE poursuivra sa mission pour les agents.

### **5. Informations diverses**

- Monsieur Fonty : Monsieur le Maire informe les conseillers que notre correspondant de la Presse de la Manche ne couvrira plus les communes de Douve Divette à cause d'un problème de vision nocturne. Il est proposé d'offrir un verre de l'amitié le mardi 15 septembre à 18h30 en reconnaissance des bonnes relations entretenues.
- Commission de contrôle des listes électorales : la commission est composée d'un membre du conseil municipal, un délégué de l'administration (+ 1 suppléant) et 1 délégué désigné par le président du tribunal (+ 1 suppléant). Monsieur Vrac, premier dans l'ordre du tableau propose de continuer cette mission pour le mandat. Des noms seront proposés pour les délégués.
- Containers : Monsieur Lelièvre donne un compte-rendu de sa réunion avec le responsable de la CAC. Après une visite de la commune il a été convenu la possibilité de déplacer le container du Hameau Colette sur le parking se trouvant en face afin de limiter les nuisances sonores. Il a également été proposé de trouver un troisième lieu de dépôt, les deux autres étant souvent complets.
- Sideville Forme : Madame Martine Dupont annonce que la reprise des cours s'est effectuée le 09 septembre. Un protocole est mis en place et le nombre d'adhérents sera limité. A ce sujet monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention pour l'utilisation de la salle de convivialité.
- P'tit journal : La commission communication s'est réunie afin de parler du bulletin. Il est proposé de faire une édition d'un trimestriel sur papier A4 ou A3 afin de pouvoir donner des informations ponctuelles aussi bien sur la vie de la commune, des événements organisés par les associations, ... le nom serait : Sideville Infos.
- Illuminations : Monsieur Lelièvre informe les conseillers de l'intérêt de rencontrer de nouveaux prestataires. L'expérience de l'an passé étant insatisfaisante, il est nécessaire de s'assurer d'une prestation de qualité.

**La séance est levée à 23h00**